

40	12/05/2014	BE 0403.219.397	59	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	14118.00453	C 1.1

## COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **SOFINA S.A.**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Rue de l'Industrie

N°: 31

Boîte:

Code postal: 1040

Commune: Etterbeek

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0403.219.397

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

14-05-2012

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du

02-05-2014

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2013

au

31-12-2013

Exercice précédent du

01-01-2012

au

31-12-2012

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 5.1, C 5.2.1, C 5.2.3, C 5.2.4, C 5.3.1, C 5.3.2, C 5.3.4, C 5.3.6, C 5.8, C 5.16, C 5.17.2

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

**COMTE GOBLET D'ALVIELLA** Richard

Wispilenstrasse 62  
3780 GSTAAG  
SUISSE

Fin de mandat: 02-05-2014

Président du Conseil d'Administration

**MONSIEUR LANCKSWEERT** Dominique

Queensgate 56  
SW7 5JW London  
ROYAUME-UNI

Vice-président du Conseil d'Administration

**MONSIEUR BOËL** Harold

Avenue des Orangers 16  
1150 Woluwé-Saint-Pierre

BELGIQUE

Administrateur délégué

**MONSIEUR BOËL** Nicolas

Avenues des Grands Prix 75/14  
1150 Woluwé-Saint-Pierre  
BELGIQUE

Administrateur

**MONSIEUR EMSENS** Jacques

Avenues des Fleurs 9  
1150 Woluwé-Saint-Pierre  
BELGIQUE

Administrateur

**MONSIEUR PEUGEOT** Robert

Boulevard Suchet 7  
75016 Paris  
FRANCE

Administrateur

**MADAME PLOIX** Hélène

Quai des Orfèvres 42  
75001 Paris  
FRANCE

Administrateur

**MONSIEUR TILMANT** Michel

Rue du Moulin 10  
1310 La Hulpe  
BELGIQUE

Administrateur

**MONSIEUR SINGH** Analijt

Aurangzebroad 15  
110011 New Delhi  
INDE

Administrateur

**MONSIEUR VEREY** David

Airlie Gardens 3  
W 8 7AJ London  
ROYAUME-UNI

Administrateur

**MONSIEUR VERHOFSTADT** Guy

Lievestraat 2  
9000 Gent  
BELGIQUE

Administrateur

**MAZARS RÉVISEURS D'ENTREPRISES (B00021)**

BE 0428.837.889

Avenue Marcel Thiry 77/4  
1200 Woluwé-Saint-Lambert  
BELGIQUE

Fin de mandat: 02-05-2014

Commissaire

Représenté directement ou indirectement  
par:

**MONSIEUR DOYEN** Xavier (A01202)

Avenue Marcel Thiry 77/4  
1200 Woluwe-Saint-Lambert  
BELGIQUE

## DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

---

\* Mention facultative.

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		20/28	<b><u>1.947.135.563</u></b>	<b><u>1.665.929.546</u></b>
<b>Frais d'établissement</b>	5.1	20		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	5.2	21	<b>106.838</b>	<b>108.958</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	5.3	22/27	<b>174.578</b>	<b>220.766</b>
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	174.578	220.766
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	5.4/5.5.1	28	<b>1.946.854.147</b>	<b>1.665.599.823</b>
Entreprises liées	5.14	280/1	749.451.678	749.391.424
Participations		280	749.451.678	749.391.424
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3	935.863.497	716.102.771
Participations		282	923.363.511	649.226.291
Créances		283	12.499.986	66.876.481
Autres immobilisations financières		284/8	261.538.971	200.105.627
Actions et parts		284	260.640.756	198.819.914
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	898.215	1.285.714
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>81.040.919</u></b>	<b><u>66.320.577</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		<b>132</b>
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		132
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>4.196.930</b>	<b>6.627.059</b>
Créances commerciales		40	570.111	540.498
Autres créances		41	3.626.820	6.086.562
<b>Placements de trésorerie</b>	5.5.1/5.6	50/53	<b>68.194.170</b>	<b>58.561.062</b>
Actions propres		50	68.041.994	56.045.162
Autres placements		51/53	152.176	2.515.900
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>8.502.851</b>	<b>985.877</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	5.6	490/1	<b>146.968</b>	<b>146.446</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b><u>2.028.176.482</u></b>	<b><u>1.732.250.122</u></b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		10/15	<b><u>1.491.545.278</u></b>	<b><u>1.397.861.445</u></b>
<b>Capital</b>	5.7	10	<b>79.734.940</b>	<b>79.734.940</b>
Capital souscrit		100	79.734.940	79.734.940
Capital non appelé		101		
<b>Primes d'émission</b>		11	<b>4.419.858</b>	<b>4.419.858</b>
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Réserves</b>		13	<b>1.262.776.998</b>	<b>1.242.776.998</b>
Réserve légale		130	7.973.494	7.973.494
Réserves indisponibles		131	92.862.279	80.865.448
Pour actions propres		1310	68.041.994	56.045.162
Autres		1311	24.820.285	24.820.285
Réserves immunisées		132	202.155.815	212.155.815
Réserves disponibles		133	959.785.410	941.782.242
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>		14	<b>144.613.482</b>	<b>70.929.649</b>
			(+)/(-)	
<b>Subsides en capital</b>		15		
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16	<b><u>5.003.597</u></b>	<b><u>665.914</u></b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	<b>5.003.597</b>	<b>665.914</b>
Pensions et obligations similaires		160	5.003.597	665.914
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5		
<b>Impôts différés</b>		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>531.627.607</u></b>	<b><u>333.722.763</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	5.9	17	<b>176.862.489</b>	<b>183.347.809</b>
Dettes financières		170/4	176.862.489	183.347.809
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174	176.862.489	183.347.809
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	5.9	42/48	<b>336.828.446</b>	<b>140.444.155</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	530.206	796.210
Fournisseurs		440/4	530.206	796.210
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	3.504.950	1.757.809
Impôts		450/3	1.415.091	211.466
Rémunérations et charges sociales		454/9	2.089.859	1.546.343
Autres dettes		47/48	332.793.290	137.890.136
<b>Comptes de régularisation</b>	5.9	492/3	<b>17.936.672</b>	<b>9.930.799</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b><u>2.028.176.482</u></b>	<b><u>1.732.250.122</u></b>

## COMPTES DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/74	<b>2.416.158</b>	<b>2.695.859</b>
Chiffre d'affaires	5.10	70	1.221.026	1.678.089
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	1.195.132	1.017.770
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/64	<b>22.185.100</b>	<b>16.963.578</b>
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	8.316.834	7.990.021
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62	8.285.596	7.298.215
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	126.202	128.255
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7	4.337.683	97.426
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	1.118.785	1.449.661
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>-19.768.942</b>	<b>-14.267.719</b>
<b>Produits financiers</b>		75	<b>65.832.997</b>	<b>61.263.194</b>
Produits des immobilisations financières		750	59.281.610	50.093.612
Produits des actifs circulants		751	4.870	46.232
Autres produits financiers	5.11	752/9	6.546.517	11.123.349
<b>Charges financières</b>	5.11	65	<b>10.313.317</b>	<b>20.648.758</b>
Charges des dettes		650	4.511.821	5.776.209
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651	106.889	-4.559.923
Autres charges financières		652/9	5.694.607	19.432.471
<b>Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)</b>		9902	<b>35.750.739</b>	<b>26.346.717</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		76	<b>141.009.416</b>	<b>224.357.450</b>
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		5.155
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761	139.257.784	95.608.976
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763	1.159.047	123.828.762
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9	592.585	4.914.558
<b>Charges exceptionnelles</b>		66	<b>5.788.196</b>	<b>66.338.231</b>
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661	5.788.196	62.962.081
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		3.376.150
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>170.971.960</b>	<b>184.365.937</b>
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>	5.12	67/77	<b>65.519</b>	<b>3.746</b>
Impôts		670/3	65.519	3.746

Ann.

Régularisations d'impôts et reprises de provisions  
fiscales

**Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)**

**Prélèvements sur les réserves immunisées**

**Transfert aux réserves immunisées**

**Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)**

Codes	Exercice	Exercice précédent
77		
9904	<b>170.906.441</b>	<b>184.362.191</b>
789	<b>10.000.000</b>	
689		
9905	<b>180.906.441</b>	<b>184.362.191</b>



**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>251.836.090</b>	<b>184.362.191</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) 9905	180.906.441	184.362.191
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	70.929.649	
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
<b>Affectations aux capitaux propres</b>	691/2	<b>30.000.000</b>	<b>40.000.000</b>
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921	30.000.000	40.000.000
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) 14	<b>144.613.482</b>	<b>70.929.649</b>
<b>Intervention d'associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/6	<b>77.222.608</b>	<b>73.432.542</b>
Rémunération du capital	694	75.523.333	71.816.667
Administrateurs ou gérants	695	1.699.275	1.615.875
Autres allocataires	696		

**ANNEXE**  
**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8052P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>196.138</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	42.764	
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8052	<b>238.902</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
	8122P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>87.181</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8072	44.883	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8122	<b>132.064</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	211	<b>106.838</b>	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193P	XXXXXXXXXX	882.711
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	35.131	
Cessions et désaffectations	8173	14.842	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193	903.000	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323P	XXXXXXXXXX	661.945
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	81.319	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	14.842	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323	728.422	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	24	174.578	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8195P	XXXXXXXXXX	67.049
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	8185		
	(+)/(-)		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8195	67.049	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8255P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	8245		
	(+)/(-)		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8255		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8325P	XXXXXXXXXX	67.049
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8275		
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	8315		
	(+)/(-)		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8325	67.049	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	26		

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391P	XXXXXXXXXX	749.452.111
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391	749.452.111	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521P	XXXXXXXXXX	60.687
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8471	25	
Reprises	8481	60.279	
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521	433	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8541		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	280	<b>749.451.678</b>	
<b>ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	281P	<u>XXXXXXXXXX</u>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	281		
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8392P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>964.466.472</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8362	166.876.157	
Cessions et retraits	8372	12.932.936	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8382		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8392	<b>1.118.409.693</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8452P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8442		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8452		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8522P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>315.240.181</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8472	4.495.272	
Reprises	8482	121.283.421	
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502	4.155.852	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8512		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8522	<b>194.296.181</b>	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8552P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8542	<b>750.000</b>	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8552	<b>750.000</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	282	<b><u>923.363.511</u></b>	
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	283P	<b><u>XXXXXXXXXX</u></b>	<b><u>66.876.481</u></b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8582	936.655	
Remboursements	8592	55.313.150	
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change	(+)/(-) 8622		
Autres	(+)/(-) 8632		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	283	<b><u>12.499.986</u></b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8652		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393P	XXXXXXXXXX	<b>297.127.276</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8363	45.801.029	
Cessions et retraits	8373	665.477	
Transferts d'une rubrique à une autre	8383		
	(+)/(-)		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393	<b>342.262.827</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	8443		
	(+)/(-)		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523P	XXXXXXXXXX	<b>98.307.362</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8473	1.207.160	
Reprises	8483	17.892.452	
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	8513		
	(+)/(-)		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523	<b>81.622.071</b>	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-)		
8543			
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	284	<b><u>260.640.756</u></b>	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	285/8P	<b><u>XXXXXXXXXX</u></b>	<b><u>1.285.714</u></b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8583	152.261	
Remboursements	8593	475.654	
Réductions de valeur actées	8603	85.738	
Réductions de valeur reprises	8613	21.633	
Différences de change	8623		
Autres	8633		
	(+)/(-)		
	(+)/(-)		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	285/8	<b><u>898.215</u></b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8653	<b><u>1.157.466</u></b>	

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

### PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+ ou -) (en unités)	
<b>ADVENT MANAGEMENT BELGIUM</b> BE 0423.386.786 Société anonyme Rue de l'Industrie 29 1040 Etterbeek <b>BELGIQUE</b>  Actions ordinaires	1	0,01	99,99	31-12-2013	EUR	2.744.923	-324.937
<b>FINABRU</b> BE 0832.085.301 Société anonyme Rue de l'Industrie 31 1040 Etterbeek <b>BELGIQUE</b>  Actions ordinaires	1	0,01	99,99	31-12-2013	EUR	215.044.210	2.783.231
<b>INTERAMERICAN FINANCE</b>  Société anonyme Boulevard Joseph II 8A 1840 Luxembourg <b>LUXEMBOURG</b>  Actions ordinaires	7.488	100		31-12-2013	EUR	75.413.826	-25.371
<b>INTEREALTY FIN.</b>  Société anonyme Leliegracht 10 1015 Amsterdam <b>PAYS-BAS</b>  Actions Ordinaires	1	0,01	99,99	31-12-2013	EUR	40.003.608	4.985.783
<b>REBELCO</b> BE 0403.262.256 Société anonyme Rue de l'Industrie 31 1040 Etterbeek <b>BELGIQUE</b>				31-12-2013	EUR	1.033.646.540	98.066.626



N°	BE 0403.219.397						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

Actions ordinaires	8.099.999	99,99	0,01				
<b>SIDRO</b> BE 0403.215.439 Société anonyme Rue de l'Industrie 31 1040 Etterbeek <b>BELGIQUE</b> Actions ordinaires	1.313.202	99,99	0,01	31-12-2013	EUR	230.090.349	17.625.735
<b>SOFILEC</b> Société anonyme Boulevard Joseph II 8A 1840 Luxembourg <b>LUXEMBOURG</b> Actions ordinaires	21.995	99,98	0,02	31-12-2013	EUR	202.795.978	158.376
<b>TRUFIDEE</b> Société anonyme Boulevard Joseph II 8A 1840 Luxembourg <b>LUXEMBOURG</b> Actions ordinaires	5.843.088	100		31-12-2013	EUR	1.148.543.396	27.973.446
<b>ADVENT BELGIUM</b> BE 0423.759.940 Société anonyme Rue de l'Industrie 29 1040 Etterbeek <b>BELGIQUE</b> Actions ordinaires "B"	1	0,01	99,99	31-12-2013	EUR	26.271	-323
<b>B &amp; W GROUP</b> Société anonyme Dale Road - Worthing 0 BN112BH West Sussex <b>ROYAUME-UNI</b> Actions ordinaires	400.000	20		30-09-2013	GBP	36.866.000	8.572.000
<b>GROUPE PETIT FORESTIER</b> Société anonyme Route de Tremblay 11 93420 Villepinte <b>FRANCE</b> Actions Ordinaires	1.244.172	43,08		31-12-2012	EUR	330.080.000	4.874.000
<b>BIOMERIEUX</b>				31-12-2012	EUR	772.900.000	162.200.000

Société anonyme Chemin de l'Orme 376 69280 Marcy L'Etoile <b>FRANCE</b>  Actions Ordinaires	835.619	2,11					
<b>DECEUNINCK</b> BE 0405.548.486 Société anonyme Brugsesteenweg 374 8800 Roeselaere <b>BELGIQUE</b>  Actions Ordinaires	18.856.250	17,5		31-12-2012	EUR	132.790.536	7.816.249
<b>EURAZEO</b>  Société anonyme Rue de Monceau 32 75008 Paris <b>FRANCE</b>  Actions ordinaires	3.969.000	6,07		31-12-2012	EUR	3.547.506.000	101.266.000
<b>FINANCIERE VERDI</b>  Société anonyme Bureaux de la Colline 194 92213 St Cloud <b>FRANCE</b>  Actions ordinaires	7.766.974	13,93		31-12-2012	EUR	15.439.000	-10.166.000
<b>GL EVENTS</b>  Société anonyme Route d'Irigny 69530 Brignais <b>FRANCE</b>  Actions ordinaires	2.287.927	10,09		31-12-2012	EUR	307.177.000	15.487.000
<b>LT PARTICIPATIONS</b>  Société anonyme Rue du Val de Marne 35 75013 Paris <b>FRANCE</b>  Actions Ordinaires  Actions Privilégiées	12.813	21,68		31-12-2012	EUR	50.483.013	2.271.887
<b>M. CHAPOUTIER</b> FR Société anonyme Avenue du Docteur Durand 18				31-12-2012	EUR	42.820.000	619.000

26600 Tain l'Hermitage <b>FRANCE</b> Actions Ordinaires	3.124	14,25					
<b>M M C</b> Société anonyme Avenue du Docteur Paul Durand 18 26600 TAIN HERMITAGE <b>FRANCE</b> Actions ordinaires	12.742	18,84		31-12-2012	EUR	22.143.000	419.000
<b>MERSEN</b> Société anonyme Place des Voges 2 92051 La Défense Cedex <b>FRANCE</b> Actions Ordinaires	1.679.852	8,07		31-12-2012	EUR	329.204.000	10.649.000
<b>ORPEA</b> Société anonyme Rue de la Santé 115 75013 Paris <b>FRANCE</b> Actions Odinaires	3.180.000	5,73		31-12-2012	EUR	470.735.767	8.352.759
<b>POLYGONE</b> Société anonyme Route d'Irigny 69530 Brignais <b>FRANCE</b> Actions ordinaires	103.178	10,69		31-12-2012	EUR	159.287.000	3.533.000
<b>PRIVALIA VENTA DIRECTA</b> ES Société anonyme Calle Llull 113 08005 Barcelona <b>ESPAGNE</b> Actions Class K	5.707.762	8,58		31-12-2012	EUR	123.475.000	-11.782.000
<b>RAPALA</b> Société anonyme Arabianranta 6 00560 Helsinki <b>FINLANDE</b> Actions ordinaires	7.500.000	19		31-12-2012	EUR	46.469.338	12.386.244

N°	BE 0403.219.397	C 5.5.1
----	-----------------	---------

<b>RENDEX</b> BE 0461.785.227 Société anonyme Straalstraat 2 2170 Merksem (Antwerpen) <b>BELGIQUE</b> Actions ordinaires	18.047	14,2		31-03-2013	EUR	-600.709	-286.726
<b>SPARTOO</b> FR Société par actions simplifiée Rue Henri Barbusse 16 31800 Grenoble <b>FRANCE</b> Actions ordinaires A, B,D	511.816	18,13		31-12-2012	EUR	27.717.387	-668.601
<b>SUEZ ENVIRONNEMENT</b> Société anonyme Rue d'Astorg 1 75383 Paris Cedex 08 <b>FRANCE</b> Actions ordinaires	3.250.480	0,63	0,17	31-12-2012	EUR	6.715.008.700	165.090.700
<b>TOUAX</b> Société en commandite par actions Tour Arago-rue Bellini 5 92806 Puteaux La Défense cedex <b>FRANCE</b> Actions ordinaires	1.366.250	23,22		31-12-2012	EUR	87.466.000	5.001.000
<b>THEODORUS III</b> BE 0535.803.353 Société anonyme Avenue Joseph Wybran 40 1070 Anderlecht <b>BELGIQUE</b> Actions ordinaires	1.000	7,14		-			

**LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ENTREPRISE RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE**

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'entreprise précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, C ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 2009/101/CE;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'entreprise, établis, contrôlés et publiés conformément aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés;
- D. concernent une société de droit commun, une société momentanée ou une société interne.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel
TRUFIDEE  Société anonyme Boulevard Joseph II 8A 1840 Luxembourg LUXEMBOURG	C
SOFILEC  Société anonyme Boulevard II 8A 1840 Luxembourg LUXEMBOURG	C

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF****PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS****Actions et parts**

Valeur comptable augmentée du montant non appelé  
Montant non appelé

**Titres à revenu fixe**

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

**Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit**

Avec une durée résiduelle ou de préavis  
d'un mois au plus  
de plus d'un mois à un an au plus  
de plus d'un an

**Autres placements de trésorerie non repris ci-avant**

Codes	Exercice	Exercice précédent
51	<b>145.979</b>	<b>1.810.018</b>
8681	145.979	1.810.018
8682		
52		
8684		
53	<b>6.197</b>	<b>705.882</b>
8686	6.197	705.882
8687		
8688		
8689		

**COMPTES DE RÉGULARISATION****Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Charges à reporter  
Intérêts courus à recevoir

Exercice
55.539
91.065

## ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

### ETAT DU CAPITAL

#### Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice  
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P 100	XXXXXXXXXX 79.734.940	79.734.940

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital  
Catégories d'actions  
actions ordinaires

Codes	Montants	Nombre d'actions
	79.734.940	34.750.000
8702	XXXXXXXXXX	19.774.963
8703	XXXXXXXXXX	14.975.037

Actions nominatives  
Actions au porteur et/ou dématérialisées

#### Capital non libéré

Capital non appelé  
Capital appelé, non versé  
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101 8712	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX

#### Actions propres

Détenues par la société elle-même  
Montant du capital détenu  
Nombre d'actions correspondantes  
Détenues par ses filiales  
Montant du capital détenu  
Nombre d'actions correspondantes

Codes	Exercice
8721	2.119.595
8722	996.863
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

#### Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion  
Montant des emprunts convertibles en cours  
Montant du capital à souscrire  
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre  
Suite à l'exercice de droits de souscription  
Nombre de droits de souscription en circulation  
Montant du capital à souscrire  
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

#### Capital autorisé non souscrit

#### Parts non représentatives du capital

Répartition  
Nombre de parts  
Nombre de voix qui y sont attachées  
Ventilation par actionnaire  
Nombre de parts détenues par la société elle-même  
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

**STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE**

## Structure de l'actionariat

Le 26 juin 2013, la Sofina a reçu, dans le cadre de la loi du 2 mai 2007 dite de transparence, une déclaration notifiée par Union Financière Boël s.a., Henex s.a., Société de Participations Industrielles s.a. et Mobilière et Immobilière du Centre s.a., la première d'entre elles agissant en qualité de mandataire de ces sociétés.

Il résulte de cette déclaration que ces actionnaires, ainsi que Sofina s.a. elle-même, détenaient des actions de Sofina s.a. dans les proportions suivantes :

Union Financière Boël s.a. :	6.638.796	19,10%
Henex s.a. :	5.732.839	16,50%
Société de Participations Industrielles s.a. :	5.407.710	15,56%
Mobilière et Immobilière du Centre s.a. :	656.648	1,89%
Sofina s.a. :	<u>984.806</u>	<u>2,83%</u>
TOTAL :	9.420.799	55,88%

La déclaration faisait suite à un franchissement de seuil passif, consécutif à la constatation de l'existence d'un consortium entre Société de Participations Industrielles s.a., Union Financière Boël s.a. et Mobilière et Immobilière du Centre s.a., à partir du 1er juillet 2013.

Suite à ce franchissement de seuil, les sociétés consortiales disposent d'un contrôle de droit sur Sofina (plus de 50% des titres conférant le droit de vote).

Les parties ayant introduit la déclaration ont stipulé qu'il n'y a de contrôle ni sur la Société de Participations Industrielles s.a., ni sur l'Union Financière Boël s.a., ni sur la société Mobilière et Immobilière du Centre s.a.

Sofina n'a pas connaissance d'accord entre ces actionnaires ou d'autres qui pourraient entraîner des restrictions au transfert de titres ou à l'exercice de droits de vote ni, en ce qui concerne ce dernier, de restriction plus générale issue de la loi ou des statuts. Les statuts ne contiennent par ailleurs ni catégories différentes d'actions, ni droit de contrôle spéciaux, ni système d'actionariat du personnel. Il n'existe pas de règles spécifiques liées à la nomination ou au remplacement des administrateurs qui ne soient pas reprises dans les chartes internes publiées et la société n'a pas pris d'engagement majeur qui contiendrait des clauses liées à son propre changement de contrôle, à l'exception d'une clause contenue dans l'émission d'obligations et warrants rendue publique le 4 septembre 2012, approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2013. Les articles 523 et 524 du Code des sociétés n'ont pas trouvé à s'appliquer en 2013. La Sofina détenait au 31 décembre 2013 996.863 actions propres, représentant 2,87% de son capital social.



**ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**

**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

**Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

42

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières	8802	176.862.489
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	176.862.489
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

8912

**176.862.489**

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

8913

**DETTES GARANTIES**

**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

9061

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise**

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	

Emprunts obligataires non subordonnés  
 Dettes de location-financement et assimilées  
 Etablissements de crédit  
 Autres emprunts  
 Dettes commerciales  
 Fournisseurs  
 Effets à payer  
 Acomptes reçus sur commandes  
 Dettes fiscales, salariales et sociales  
 Impôts  
 Rémunérations et charges sociales  
 Autres dettes  
**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise**

Codes	Exercice
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

**Impôts**

Dettes fiscales échues  
 Dettes fiscales non échues  
 Dettes fiscales estimées

**Rémunérations et charges sociales**

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale  
 Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	1.358.473
450	56.617
9076	
9077	2.089.859

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Intérêts courus  
 Ecart de conversion

Exercice
906.293
17.021.608

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
<b>Chiffre d'affaires net</b>			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
<b>Autres produits d'exploitation</b>			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics			
	740		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
<b>Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel</b>			
Nombre total à la date de clôture			
	9086	39	39
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein			
	9087	38,3	36,6
Nombre d'heures effectivement prestées			
	9088	62.153	59.067
<b>Frais de personnel</b>			
Rémunérations et avantages sociaux directs			
	620	5.823.864	5.075.099
Cotisations patronales d'assurances sociales			
	621	1.395.271	1.254.740
Primes patronales pour assurances extralégales			
	622	705.038	738.764
Autres frais de personnel			
	623	361.423	229.613
Pensions de retraite et de survie			
	624		
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises)			
	(+)/(-) 635	4.337.683	97.426
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées			
	9110		
Reprises			
	9111		
Sur créances commerciales			
Actées			
	9112		
Reprises			
	9113		
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions			
	9115	4.337.683	97.426
Utilisations et reprises			
	9116		
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation			
	640	626.531	1.013.449
Autres			
	641/8	492.254	436.212
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise</b>			
Nombre total à la date de clôture			
	9096	1	
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein			
	9097	0,8	0,5
Nombre d'heures effectivement prestées			
	9098	160	1.078
Frais pour l'entreprise			
	617	2.510	47.174

**RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS****RÉSULTATS FINANCIERS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Plus-values de change réalisées

Produits financiers divers

Revenus d'options

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
	95.261	10.171.256
	158.395	919
	6.167.228	0
6501		
6503		
6510	106.889	
6511		4.559.923
653		
6560		
6561		
	373.495	17.248.710
	359.372	135.688
	1.810.019	367.420
	2.391.350	795.828

**Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement****Intérêts intercalaires portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

**Autres charges financières**

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

**Provisions à caractère financier**

Dotations

Utilisations et reprises

**Ventilation des autres charges financières**

Moins-values de change réalisées

Frais relatifs au portefeuille

Frais sur dérivés

Moins-values réalisées sur actifs circulants

Exercice

**RÉSULTATS EXCEPTIONNELS****Ventilation des autres produits exceptionnels****Ventilation des autres charges exceptionnelles**

**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés  
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif  
Suppléments d'impôts estimés

**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**

Suppléments d'impôts dus ou versés  
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

Réductions et reprises de réductions de valeurs sur actions et parts  
Plus-values et moins-values sur actions  
Revenus définitivement taxés  
Provision pour pensions

Codes	Exercice
9134	<b>65.519</b>
9135	255.894
9136	190.375
9137	
9138	
9139	
9140	
	-133.555.042
	1.107.335
	-51.999.402
	4.337.683

**Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice****Sources de latences fiscales**

Latences actives  
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs  
Autres latences actives  
Revenus définitivement taxés

Latences passives  
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	30.958.743
9142	
	30.958.743
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles)  
Par l'entreprise

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel  
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	39.056	11.993
9146	451.030	437.303
9147	4.031.700	3.676.241
9148	19.954.161	17.395.000



**LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE**

La société accorde aux membres de son personnel, dans le cadre d'un règlement de pension, un régime complémentaire de pension de retraite et de survie qui est couvert par une assurance groupe. Une provision couvre l'écart entre d'une part la valeur actualisée en fin d'exercice des engagements de la société calculée sur base des services passés et des traitements projetés et, d'autre part, l'estimation.

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME**

**Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	0

**NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	280/1	<b>749.451.678</b>	<b>749.391.424</b>
Participations	280	749.451.678	749.391.424
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
<b>Créances sur les entreprises liées</b>	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
<b>Placements de trésorerie</b>	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
<b>Dettes</b>	9351	<b>251.011.620</b>	<b>56.451.742</b>
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	251.011.620	56.451.742
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	1.104.320	1.239.590
Autres charges financières	9471		
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées	9481		162
Moins-values réalisées	9491		
<b>ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	282/3	<b>935.863.497</b>	<b>716.102.771</b>
Participations	282	923.363.511	649.226.291
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282	12.499.986	66.876.481
<b>Créances</b>	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
<b>Dettes</b>	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice



**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances

**Garanties constituées en leur faveur**

Conditions principales des garanties constituées

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

Conditions principales des autres engagements

**Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Emoluments du (des) commissaire(s)**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	41.105
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

**Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés**

## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

218

### Etat des personnes occupées

**Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Au cours de l'exercice</b>				
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein	1001	32,9	19,1	13,8
Temps partiel	1002	6,8	1	5,8
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	38,3	19,9	18,4
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein	1011	55.430	32.634	22.796
Temps partiel	1012	6.723	1.307	5.416
Total	1013	62.153	33.941	28.212
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein	1021	7.154.750		1.600.739
Temps partiel	1022	1.130.846		1.082.490
Total	1023	8.285.596		2.683.229
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	1033	48.674	26.435	22.239

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
<b>Au cours de l'exercice précédent</b>				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	36,6	19,3	17,3
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	59.067	32.691	26.376
Frais de personnel	1023	7.298.215		2.321.469
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	46.334	25.448	20.886

**Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)****A la date de clôture de l'exercice****Nombre de travailleurs****Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

**Par sexe et niveau d'études**

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

**Par catégorie professionnelle**

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	34	5	37,9
110	34	5	37,9
111			
112			
113			
120	19	1	19,8
1200			
1201	5	1	5,8
1202	5		5
1203	9		9
121	15	4	18,1
1210			
1211	6	2	7,6
1212	4		4
1213	5	2	6,5
130	11	2	12,5
134	23	3	25,4
132			
133			

**Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise****Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	0,8	
151	160	
152	2.510	

## Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

## Entrées

**Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

## Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2		2
210	1		1
211	1		1
212			
213			

## Sorties

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice**

## Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

## Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	2		2
310	1		1
311	1		1
312			
313			
340			
341			
342			
343	2		2
350			

**Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5801	9	5811	8
Nombre d'heures de formation suivies	5802	135	5812	353
Coût net pour l'entreprise	5803	27.461	5813	19.370
dont coût brut directement lié aux formations	58031	20.249	58131	15.782
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	7.212	58132	3.588
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### FRAIS D'ETABLISSEMENT ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ces frais et immobilisations font, en principe, l'objet d'amortissements aux taux fiscalement admis le plus élevés.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement au taux maximal fiscalement admis.

### IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, compte tenu des montants restant éventuellement à libérer, globalement ou par lots identifiés. Les frais accessoires relatifs à leur cession sont enlevés du prix de cession.

A la fin de chaque exercice, une évaluation individuelle de chaque poste est effectuée, en utilisant des critères variant suivant l'importance des droits sociaux détenus dans la société concernée, de manière à refléter de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société concernée.

Cette évaluation est basée sur l'une ou l'autre des valeurs traditionnellement utilisées pour de telles appréciations et, notamment, sur la valeur intrinsèque ou de rendement des sociétés à portefeuille liées et sur la quote-part dans les fonds propres, ajustée, le cas échéant, pour tenir compte d'une éventuelle différence de consolidation, pour les autres sociétés ; les entreprises cotées non liées sont cependant, en principe, évaluées sur

base de leur cours de bourse en fin d'exercice tandis que la valeur retenue pour les entreprises en liquidation est basée sur leur capital de liquidation. L'évaluation ainsi établie est modifiée, le cas échéant, par la prise en considération, de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée.

La méthode d'évaluation ainsi retenue pour un titre est employée systématiquement d'exercice en exercice, sauf si l'évolution des circonstances interdit la poursuite de son utilisation. En ce cas, si le changement a des conséquences significatives, une mention spéciale en est faite dans l'annexe.

Lorsque cette évaluation fait apparaître, par rapport à la valeur comptable, une dépréciation durable, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value observée. Une reprise de réduction de valeur est effectuée lorsqu'une plus-value durable est observée sur les titres qui auraient fait l'objet antérieurement d'une réduction de valeur.

Aucune réévaluation n'est, en principe, actée.

Les immobilisations financières autres que participations, actions et parts font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

### CREANCES A PLUS D'UN AN ET CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis ou lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

### PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Ces placements et valeurs sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires sont pris directement en charges. Ils font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition. La valeur de réalisation en fin d'exercice est le cours de bourse pour les titres cotés et la valeur vénale pour les autres actifs.

### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou les pertes éventuelles nés au cours de l'exercice et des exercices antérieurs.

Les provisions sont reprises en résultats dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des charges et risques en considération desquels elles ont été constituées.

### DETTES A PLUS D'UN AN ET DETTES A UN AN AU PLUS

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

### COMPTABILISATION DES ACTIFS ET PASSIFS EN MONNAIES ETRANGERES

Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés pour leur contre-valeur en euros au cours du jour de l'opération et évalués en fin d'exercice sur la base du cours de change établi par la Banque Centrale Européenne le dernier jour ouvrable de l'exercice ; pour les monnaies étrangères pour lesquelles un tel cours n'est pas publié par la Banque Centrale Européenne, le taux de change de référence est basé sur les cours des transferts bancaires à New York à cette même date. Sont actés en autres produits financiers, ou autres charges financières, suivant le cas, les différences de change réalisées sur actifs autres qu'immobilisations financières ou titres figurant en placements de trésorerie et sur passifs, libellés en monnaies étrangères. Par ailleurs, les écarts de conversion sur ces mêmes rubriques ont actés en charges si leur solde net, par devise, est négatif et en comptes de régularisation s'il est positif.

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les capitaux propres consolidés de la Sofina sont passés de € 3.682 millions au 31 décembre 2012 à € 4.109 millions au 31 décembre 2013, soit respectivement € 108,61 et € 121,75 par action.

L'année 2013 a vu la Sofina poursuivre sa stratégie d'investisseur à long terme, partenaire minoritaire de choix accompagnant les sociétés en croissance dirigées par des entrepreneurs ou des familles, et collaborant avec eux, notamment au travers d'une présence active au sein de leurs organes de gestion.

Sans rejeter aucune opportunité d'investissement, la Sofina a souhaité privilégier certains secteurs où elle serait à même de développer plus avant son métier d'investisseur et où les possibilités de croissance lui semblent attrayantes. Les nouveaux investissements effectués au cours de l'exercice 2013 s'inscrivent déjà dans cette réflexion. La Sofina a pris une participation de 6% dans le capital de la société cotée française Orpea, l'un des leaders européens dans la prise en charge globale de la dépendance, principalement au travers de l'exploitation de maisons de retraite et de cliniques. Le thème privilégié est celui général du vieillissement de la population. Elle a également investi dans les sociétés Privalia (Espagne) et Flipkart, actives toutes les deux dans le secteur en forte croissance qu'est le commerce en ligne, suivie de près par la Sofina. Un engagement de quelques € 50 millions a par ailleurs été pris en début d'exercice dans QMC II, un fonds destiné à investir dans des sociétés espagnoles cotées et à même de bénéficier de l'amélioration de la compétitivité des entreprises locales de ce pays et de leurs liens privilégiés avec les économies d'Amérique Latine. L'exposition croissante à l'Inde et à l'Amérique Latine témoigne d'un souci d'être présent dans les économies à fort potentiel de croissance.

Au niveau des renforcements de participations, la Sofina a augmenté sa présence au capital des sociétés françaises Spartoo, Touax et GL events, dont elle détient respectivement 18,1%, 29,22% et 10,10%.

En ce qui concerne les cessions, la Sofina a cédé l'entière part de sa position en Delhaize ainsi que celle qu'elle détenait directement ou indirectement en Exmar. Des allègements en Total et SES ont également été réalisés.

En ce qui concerne les fonds de private equity, la Sofina est demeurée active auprès des gérants de fonds nouveaux ou historiques, avec lesquels elle construit des relations à long terme, aux Etats-Unis, en Europe et dans certains marchés émergents. Les rendements du portefeuille sont restés positifs, tirés à nouveau par les distributions en provenance principalement des Etats-Unis. Les nouveaux engagements de l'exercice 2013 se montent à € 183 millions, contre € 106,4 millions en 2012, essentiellement aux Etats-Unis et sur les marchés émergents, principalement en Inde et en Chine.



Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, le bénéfice consolidé s'élève à € 198,4 millions, contre € 152,1 millions pour l'exercice précédent. Au niveau de la Sofina s.a., un bénéfice de € 170,9 millions est enregistré à fin 2013, contre € 184,4 millions en 2012.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de distribuer un dividende unitaire net de € 1,63, en majoration de 5,1% par rapport à celui de l'exercice précédent, et en ligne avec la politique de la société depuis 1956, année de la constitution de la Sofina actuelle, de proposer un dividende en augmentation régulière.

La Sofina détenait, au 31 décembre 2013, 996.863 actions propres, représentant 2,87% de son capital social. A titre d'information, les cours extrêmes de clôture de l'action Sofina sur Euronext Bruxelles en 2013 ont été de € 67,62 et de € 83,26.

Après la clôture de l'exercice, la Sofina a réalisé un investissement dans la société américaine Mérieux Nutrisciences, fondée en 1967 et qui opère un réseau mondial de laboratoires accrédités, oeuvrant à la sécurité de la chaîne alimentaire et de l'environnement. Elle détient à ce jour quelques 15% du capital de cette société, dont l'actionnaire majoritaire est l'Institut Mérieux, également actionnaire de référence de bioMérieux. Elle est sortie entièrement en début d'exercice du capital de Real Dolmen et de Shimano. Il n'y a pour le reste pas eu d'événement depuis la fin de l'exercice précédent susceptible de modifier de manière significative la liquidité, la solvabilité et la rentabilité de la société.

La société n'a pas de succursale ni d'activité de Recherche et Développement.

Le Comte Gobiet d'Alviella, Président Exécutif, et Harold Boël, Administrateur Délégué, attestent au nom et pour compte du Conseil d'Administration que, à leur connaissance :

- a) les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et des entreprises consolidées globalement;
- b) le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société et des entreprises consolidées globalement, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le Conseil a apprécié la qualité des efforts fournis par les collaborateurs de la société, notamment au regard des nombreuses opérations d'investissement, de suivi et de gestion quotidienne effectuées année après année et qui nécessitent l'active implication de tous. Au nom de l'ensemble des actionnaires, il les en remercie.

L'Assemblée Générale du 2 mai 2014 verra le mandat d'administrateur de Madame Hélène Ploix et de Messieurs Jacques Emsens et Ananjit Singh arriver à échéance. Il sera proposé de les renouveler, tout comme le mandat de commissaire de la scrl Mazars Réviseurs d'Entreprises, représentée par Monsieur Xavier Doyen.

Le Comte Goblet d'Alviella n'a pas souhaité le renouvellement de son mandat qui arrive également à échéance à l'Assemblée Générale du 2 mai 2014. Il a paru opportun au Conseil d'Administration de souligner à cette occasion, dans le présent rapport de gestion, l'immense contribution du Comte Goblet d'Alviella à la société. Nommé Administrateur de la société en 1983 et Administrateur Délégué en 1989, il a été au cours des trente dernières années un des principaux bâtisseurs de la Sofina telle qu'elle est aujourd'hui. Le Conseil, au nom de l'ensemble des actionnaires, tient à le reconnaître et à l'en remercier. Il sera proposé de le nommer Président Honoraire de la Sofina à l'issue de l'Assemblée Générale du 2 mai 2014.

Le Conseil d'Administration a élu pour lui succéder à la Présidence du Conseil, Monsieur David Verey, Administrateur de la Sofina depuis 2004, qui assumera sa nouvelle fonction à l'issue de l'Assemblée Générale du 2 mai 2014.

## **DECLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

En matière de gouvernement d'entreprise, la présente déclaration contient les informations requises par le Code des sociétés ainsi que par le Code belge de gouvernance d'entreprise du 12 mars 2009 («le Code»), que la société a adopté comme code de référence. Celui-ci est disponible sur le site de la Commission Corporate Governance ([www.corporategovernancecommittee.be](http://www.corporategovernancecommittee.be)).

La société adapte de façon régulière sa Charte de Gouvernance d'entreprise, ses Règlements d'ordre intérieur du Conseil, du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations et des Nominations ainsi que son Code de Conduite interne afin d'y intégrer les évolutions législatives, réglementaires, statutaires ou factuelles.

Ces différents documents sont en permanence consultables sur le site internet de la société (<http://www.sofina.be>).

### **1. DÉROGATIONS AU CODE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

Conformément au principe «*comply or explain*» retenu par le Code et consacré par l'article 96 §2 du Code des sociétés, les explications relatives à certaines dispositions du Code sont fournies ci-dessous. Les chiffres entre parenthèses se réfèrent aux articles du Code.

- \* Le Management Exécutif vise les Administrateurs Exécutifs et les «Autres Dirigeants», dont cette qualité leur a été reconnue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Aucun formalisme particulier ne caractérise le fonctionnement du Management Exécutif et la prise de décision incombe de façon exclusive aux Administrateurs Exécutifs, qui seuls en assument la responsabilité. (1.4.6.1,9.1/1)
- \* Les décisions à proposer au Conseil ou qui portent sur des options déterminantes font l'objet d'un dialogue approfondi et constant entre le Président Exécutif et l'Administrateur Délégué. Le Conseil n'a pas jugé utile d'effectuer une répartition rigoureuse et mise par écrit des prérogatives respectives de chacun, estimant qu'un mode de fonctionnement souple était préférable en la matière (1.5, 6.6).

- Dans le même ordre d'idée, il estime qu'une réunion annuelle des Administrateurs non Exécutifs destinée à évaluer leur interaction avec les Administrateurs Exécutifs ne paraît pas utile, compte tenu de leurs contacts fréquents et des rapports du Comité des Rémunérations et des Nominations qui lui sont faits. Lorsque le Conseil est amené à délibérer sur des questions impliquant de façon spécifique un ou plusieurs Administrateurs Exécutifs, ces derniers sont invités à quitter la séance (4.12).
- Le Conseil d'Administration comptait en 2013 une femme. La société entend progressivement proposer davantage de femmes au poste d'administrateur et poursuivre, à cette fin, la recherche de nouvelles candidates. (2.1)
- La société a fait le choix de ne pas fournir individuellement mais globalement le taux moyen de présence des administrateurs aux séances du Conseil. Elle estime en effet que le fonctionnement d'un Conseil d'Administration est régi par le principe de la collégialité et qu'il ne convient dès lors pas d'individualiser le degré de participation des uns et des autres (2.8).
- Le Code recommande que chaque Administrateur non Exécutif n'exerce pas plus de cinq mandats dans des sociétés cotées. La nature de l'activité d'une société holding dont l'objet est précisément de détenir des participations dans d'autres sociétés et de les suivre au plus près, notamment par une présence à leur Conseil d'Administration, rend le respect d'une telle limite peu souhaitable (4.5).
- La formation et l'évaluation des administrateurs s'opèrent essentiellement au travers des contacts qu'ils entretiennent régulièrement avec le Président du Conseil et à l'occasion des demandes qu'ils peuvent adresser au General Counsel ou à l'Administrateur Délégué. L'activité très diversifiée d'une société holding, le professionnalisme et l'expérience des membres du Conseil rendraient toute autre approche superflue. (4.8, 4.11).
- Le Code requiert que le Comité d'Audit se réunisse au moins quatre fois par an. Le Règlement d'ordre intérieur du Comité d'Audit de la société précise que celui-ci se réunit trois fois, dont une fois en présence du coordinateur de la fonction d'audit interne. Ce rythme de réunion satisfait à ce jour la société, les membres du Comité d'Audit et l'ensemble de ses interlocuteurs naturels. En 2013, le Comité s'est réuni à quatre reprises (5.2/28).
- Vu la taille de la société, le nombre réduit de son personnel et le dialogue constant entre tous les membres de celui-ci, le Conseil d'Administration n'a pas jugé nécessaire de mettre en place un dispositif particulier par lequel le personnel de la société peut faire part de ses préoccupations à propos d'irrégularités éventuelles dans l'élaboration de l'information financière. La société juge en outre que les contrôles mis en place lors de cette élaboration (respect strict des règles comptables, audit interne, audit externe, etc.) sont de nature à protéger la société de telles irrégularités (5.2/16).
- Le commissaire ne fournissant pas de services additionnels, il a été décidé de ne pas formaliser de politique à ce sujet (5.2/24).

## **2. POLITIQUE EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

### **2.1. Etablissement de l'information financière**

La société publie son information financière traditionnellement au travers des rapports financiers annuels et semestriels. Ceux-ci sont établis par le département comptable, revus par la direction et présentés au Conseil d'Administration par les Administrateurs Exécutifs, après analyse et sur recommandation du Comité d'Audit. Ils font l'objet d'un examen tant par le contrôleur interne en charge de la coordination de l'audit interne que par le Commissaire. Ce dernier se réfère à ses usages et réglementations professionnelles pour s'acquitter de sa tâche. Les différentes vérifications opérées aux divers stades de l'établissement de l'information financière portent sur des sujets aussi variés que l'application des IFRS, les opérations significatives de la période, la consolidation, etc. Elles sont effectuées notamment en s'inspirant du référentiel de contrôle interne COSO 1, adapté au processus de reporting financier. L'ensemble des opérations et processus de vérification fait l'objet d'une documentation ad hoc.

### **2.2. Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée**

Sur le plan de la gestion des risques financiers, autrement qualifiés par la loi de « risque de prix, risque de crédit, risque de liquidité et risque de trésorerie », la Sofina a toujours adopté une politique prudente. Elle ne recourt à des opérations de couverture que de façon limitée, ayant une vision long terme de ses investissements. Les principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée sont liés à l'évolution des marchés boursiers et, pour sa trésorerie, à l'évolution des taux d'intérêts. Pour ce qui est de ses investissements et obligations libellés en devises, la Sofina est exposée à la fluctuation de celles-ci par rapport à l'euro.

En ce qui concerne la gestion des risques en terme général, la société a mis en place une politique qui s'applique à tous les membres de son personnel. Cette politique, approuvée par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité d'Audit, a pour objectif de définir l'environnement de contrôle et d'identifier les risques, c'est-à-dire les événements susceptibles d'affecter, dans l'immédiat ou à plus long terme, la valeur intrinsèque de la société et celle de son action en bourse.

Cette politique présente la façon dont ces risques sont gérés afin d'aligner l'appétence pour le risque avec les objectifs de la société, tant au niveau stratégique, opérationnel, de fiabilité de l'information financière ou de conformité aux lois et aux règlements, ainsi que la manière dont cette politique est contrôlée en interne.

La politique de contrôle interne et de gestion des risques est adaptée aux spécificités de l'activité de holding financière de la Sofina, ayant vocation à prendre des participations minoritaires à long terme dans des sociétés belges, européennes ou encore mondiales, actives dans des secteurs variés.

Ces sociétés ont chacune leur propre politique de contrôle interne et de gestion des risques. Par ailleurs, la politique de la Sofina prend également en compte la taille réduite de la société, permettant ainsi une politique reposant essentiellement sur le dialogue et l'échange continu d'informations entre les membres de son personnel.

La politique d'investissement veille à maintenir une diversification du portefeuille. Au niveau du private equity, l'approche à long terme se traduit par une politique d'investissement régulière dans le temps sur base d'une sélection rigoureuse des équipes de gestion.

### 3. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Le 26 juin 2013, la Sofina a reçu, dans le cadre de la loi du 2 mai 2007 dite de transparence, une déclaration notifiée par Union Financière Boël s.a., Henex s.a., Société de Participations Industrielles s.a. et Immobilière et Immobilière du Centre s.a., la première d'entre elles agissant en qualité de mandataire de ces sociétés.

Il résulte de cette déclaration que ces actionnaires, ainsi que Sofina s.a. elle-même, détenaient des actions de Sofina s.a. dans les proportions suivantes :

Union Financière Boël s.a. :	6.638.796	19,10%
Henex s.a. :	5.732.839	16,50%
Société de Participations Industrielles s.a. :	5.407.710	15,56%
Immobilière et Immobilière du Centre s.a. :	656.648	1,89%
Sofina s.a. :	984.806	2,83%
TOTAL :	19.420.799	55,88%

La déclaration faisait suite à un franchissement de seuil passif, consécutif à la constatation de l'existence d'un consortium entre Société de Participations Industrielles s.a., Union Financière Boël s.a. et Immobilière et Immobilière du Centre s.a., à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Suite à ce franchissement de seuil, les sociétés consortiales disposent d'un contrôle de droit sur Sofina (plus de 50% des titres conférant le droit de vote).

Les parties ayant introduit la déclaration ont stipulé qu'il n'y a de contrôle ni sur la Société de Participations Industrielles s.a., ni sur l'Union Financière Boël s.a., ni sur la société Immobilière et Immobilière du Centre s.a.

Sofina n'a pas connaissance d'accord entre ces actionnaires ou d'autres qui pourraient entraîner des restrictions au transfert de titres ou à l'exercice de droits de vote ni, en ce qui concerne ce dernier, de restriction plus générale issue de la loi ou des statuts. Les statuts ne contiennent par ailleurs ni catégories différentes d'actions, ni droits de contrôle spéciaux, ni système d'actionariat du personnel.

Il n'existe pas de règles spécifiques liées à la nomination ou au remplacement des administrateurs qui ne soient pas reprises dans les chartes internes publiées et la société n'a pas pris d'engagement majeur qui contiendrait des clauses liées à son propre changement de contrôle, à l'exception d'une clause contenue dans l'émission d'obligations et warrants rendue publique le 4 septembre 2012, approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2013. Les articles 523 et 524 du Code des sociétés n'ont pas trouvé à s'appliquer en 2013. La Sofina détenait 996.863 actions propres, au 31 décembre 2013 représentant 2,87% de son capital social.

#### **4. COMPOSITION ET MODE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES DIFFÉRENTS COMITÉS DEPUIS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE 2013**

Le Conseil d'Administration de la société est composé comme suit :

- Comte Goblet d'Alviella (*Executive Chairman*)
- Dominique Lanckswert (*Vice Chairman*)
- Harold Boël (*Chief Executive Officer*)
- Nicolas Boël
- Jacques Emsens
- Robert Peugeot\*
- Hélène Ploix\*
- Anajit Singh\*
- Michel Tilmant\*
- David Verey\*
- Guy Verhofstadt\*

(\* Administrateurs indépendants)

Le Comité des Rémunérations et des Nominations est composé comme suit :

- Robert Peugeot\* (*Chairman*)
- Nicolas Boël
- Michel Tilmant\*

Le Comité d'Audit est composé comme suit :

- Hélène Ploix\* (*Chairman*)
- Jacques Emsens
- Dominique Lanckswert

Les administrateurs non indépendants sont soit exécutifs, soit liés aux actionnaires de référence de la société, soit ont été administrateurs pour plus de trois mandats ou 12 ans.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises en 2013, avec un taux de participation moyen de 98%, comparé aux 93% de l'an dernier. Le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations et des Nominations se sont chacun réunis à quatre occasions, avec un taux respectif de participation de 100%. Leurs activités sont exercées dans le respect du Code des sociétés et de leur Règlement d'ordre intérieur respectif.

Ainsi, le Conseil d'Administration est compétent pour, outre la supervision des tâches de ses comités internes, l'approbation des comptes annuels et semestriels, l'affectation des résultats, la publication des informations financières, les nominations et ressources humaines, la stratégie, les décisions d'investissements et de suivi des participations, la philanthropie ainsi que l'ensemble des décisions importantes liées à l'opérationnel (informatique, infrastructure, fiscalité, etc.).

En ce qui concerne le Comité d'Audit, il a traité en 2013 des questions diverses et variées liées à l'établissement des comptes annuels et semestriels, aux dépréciations durables, à l'établissement de l'information financière, à la gestion des risques, à l'audit interne, aux règles d'évaluation et au respect des réglementations relatives aux délits d'initiés, abus de marché et conflits d'intérêt. Il s'est pour cela notamment appuyé sur les travaux du coordinateur de la fonction d'audit interne, d'un consultant externe mandaté pour une mission liée à l'implémentation du référentiel de contrôle COSO 1, d'un cabinet d'audit externe engagé pour la mission d'audit sur la réglementation sur les abus de marché, et du Commissaire. Pour ce qui est de sa composition, deux des trois administrateurs membres de ce Comité remplissaient jusqu'en 2013 les critères légaux d'indépendance, à savoir sa Présidente, Madame Hélène Ploix et Monsieur Jacques Emsens. Les membres de ce Comité ont les compétences requises en matière de comptabilité, d'audit et d'IFRS, acquises de par leur longue expérience au sein de grandes entreprises financières et industrielles.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est quant à lui penché sur les questions ayant trait à l'établissement du Rapport des rémunérations, à la rémunération fixe et variable des Administrateurs Exécutifs, à leur intéressement à long terme sous forme d'options sur actions Sofina, à la politique de rémunération des « Autres Dirigeants », à leur rémunération fixe et variable ainsi qu'à l'intéressement à long terme des cadres sous forme d'options sur titres. Le Comité est composé notamment de deux administrateurs indépendants, Messieurs Robert Peugeot et Michel Tilmant, dont le premier assure la présidence.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations a également examiné la situation des mandats d'administrateur venant à échéance et a fait des recommandations au Conseil quant à leur renouvellement ainsi que pour la succession du Comte Goblet d'Alviella en tant Administrateur Exécutif et Président du Conseil. Le Comité s'est en partie fait aider par un consultant extérieur dans l'exécution de ces tâches.

Chacun de ces Comités s'est acquitté de sa tâche en application et dans les limites de la charte interne régissant ses missions et fonctionnements. Ils ont systématiquement fait rapport au Conseil d'Administration de leurs réunions et recommandations, soumises pour approbation.

La Gouvernance d'entreprise définit les processus informels d'évaluation du Conseil d'Administration, des administrateurs, du Comité d'Audit ainsi que du Comité des Rémunérations et des Nominations. Ces évaluations sont faites à intervalles réguliers. Elles portent sur la taille, la composition et les performances du Conseil et de ses Comités.

De même, périodiquement ou en cas de réélection, une évaluation de la contribution et de l'efficacité de chaque administrateur a lieu en vue d'adapter la composition du Conseil et de tenir compte des changements de circonstances. Cette évaluation qui a eu lieu en 2013 en marge de la réflexion menée sur la Présidence de la Sofina, se fait notamment sur la base des critères suivants, qui sont ceux également retenus lors de la nomination des administrateurs :

- la compétence professionnelle en adéquation avec les besoins actuels et futurs de la société ;
- la probité et la bonne réputation générale ;
- l'indépendance de jugement ;
- l'esprit de collégialité ;
- l'intérêt pour la société et son développement.

Par ailleurs, le Conseil examine de manière permanente et informelle les performances du Management Exécutif ainsi qu'à intervalles réguliers, la réalisation de la stratégie dans le respect de son appétence aux risques.

Il convient de noter que la société a mis en place un Code de Conduite qui s'applique à tous les administrateurs ainsi qu'à tout le personnel de la Sofina. Il décrit notamment les règles applicables aux délits d'initiés, aux manipulations de marché et aux conflits d'intérêts, ainsi que les sanctions y relatives. Par ailleurs, y sont reprises les mesures préventives adoptées par la société dans ce cadre ainsi que les règles applicables aux transactions des dirigeants. La mise en œuvre de cette politique, auditée en 2013 par un consultant externe et supervisée par le Comité d'Audit, n'a, à ce jour, jamais soulevé de difficulté.

### **5. RAPPORT DE REMUNERATION**

#### **5.1. Procédure d'élaboration de la politique de rémunération de la société et de fixation de la rémunération individuelle du Management Exécutif<sup>(1)</sup>**

La politique de rémunération suivie par la société est exposée au chapitre 4 de sa Charte de Gouvernance d'entreprise consultable sur le site internet de Sofina. Elle est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, qui la prépare et la revoit régulièrement avec, le cas échéant, l'aide d'un expert externe spécialisé. Elle peut se résumer comme suit :

##### **Pour les Administrateurs non Exécutifs**

Les statuts de Sofina déterminent une enveloppe globale de tantièmes au Conseil d'Administration prélevée sur le montant des bénéfices annuels de la société à distribuer sous forme de dividendes et fixée depuis 2011 à 3% du du montant net total de ces dividendes. Le Conseil décide de la répartition entre ses membres, en ce compris la rémunération des Comités du Conseil et les administrateurs honoraires, selon un règlement particulier arrêté par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations.

---

<sup>(1)</sup> Le Management Exécutif se compose des Administrateurs Exécutifs et des « Autres Dirigeants » qui, ensemble, forment l'Executive Committee.



Ce dernier s'appuie sur les connaissances et l'expérience de ses membres, tant en Belgique que sur un plan international, pour examiner chaque année la pertinence du règlement en vigueur. Il peut, s'il le souhaite, faire appel aux services d'un consultant externe spécialisé pour l'aider dans sa réflexion. Le Comité des Rémunérations et des Nominations est attentif à maintenir un niveau de rémunération des Administrateurs non Exécutifs suffisamment attractif pour intéresser des candidats de valeur, au niveau international.

#### **Pour les Administrateurs Exécutifs**

La rémunération des Administrateurs Exécutifs est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations qui peut s'appuyer, lorsqu'il le demande, sur les recommandations formulées par un consultant spécialisé. La politique et le niveau des rémunérations sont périodiquement revus.

Chaque année, les Administrateurs Exécutifs proposent au Comité des Rémunérations et des Nominations une série d'objectifs pour l'exercice en cours et font rapport sur les résultats qu'ils estiment avoir obtenus au regard des objectifs présentés pour l'exercice écoulé. Ces objectifs font l'objet d'une discussion et d'éventuels ajustements entre le Comité et les intéressés. Ils portent généralement sur plusieurs années. Il peut s'agir ainsi de la réorientation d'une partie du portefeuille des participations, de la prise en considération de nouveaux marchés et/ou secteurs, de la mise en place de procédures améliorées pour la sélection des dossiers d'investissements ou de leur suivi, d'améliorations opérationnelles voire encore de processus plus performants des mécanismes de contrôle et de gestion des risques, etc.

Les options sur actions de la société sont une composante de la rémunération à long terme des Administrateurs Exécutifs. Elles sont dès lors accordées annuellement et, sauf circonstance exceptionnelle, leur nombre est relativement stable d'un exercice à l'autre.

#### **Pour les «Autres Dirigeants»**

Le Comité des Rémunérations et des Nominations examine la rémunération des «Autres Dirigeants» sous une double approche :

- la mesure des prestations de chaque bénéficiaire au cours de l'exercice (critères d'évaluation, objectifs, rencontre des objectifs). Les mécanismes de calcul, mis en place avec l'aide d'un consultant spécialisé, sont structurellement identiques à ceux appliqués pour les Administrateurs Exécutifs et développés ci-dessus ;
- l'adaptation des rémunérations en fonction du résultat de ces mesures et en fonction des études salariales fournies par le consultant spécialisé.

**5.2. Déclaration sur la politique de rémunération adoptée en 2013 et, en ce qui concerne le Management Exécutif, sur les critères des prestations appréciés au regard des objectifs**

**Pour les Administrateurs non Exécutifs**

Statutairement, les administrateurs bénéficient de tantièmes correspondant à 3% des dividendes nets attribués. On en déduit au préalable les jetons de présence alloués aux membres des Comités spécialisés du Conseil. Les administrateurs non Exécutifs ne perçoivent aucune autre rémunération mais peuvent être défrayés des débours occasionnés par leur participation aux réunions du Conseil d'Administration. Le Vice-Chairman perçoit un tantième et demi.

**Pour les Administrateurs Exécutifs**

La rémunération des Administrateurs Exécutifs comporte trois parties: une partie fixe, une partie variable et des options sur actions Sofina.

Les tantièmes alloués au Chief Executive Officer au titre de son mandat d'Administrateur chez Sofina sont, le cas échéant, imputés sur sa rémunération. L'Executive Chairman perçoit un double tantième.

La partie variable de la rémunération, en ce compris les tantièmes, est plafonnée, sauf circonstance exceptionnelle, à 150% de la partie fixe. Elle est fonction de trois critères: l'évolution de la part du groupe dans le bénéfice net consolidé, l'évolution des capitaux propres et de la valeur nette estimée du patrimoine de la société et une appréciation par le Comité des Rémunérations et des Nominations de l'action de chacun des Administrateurs Exécutifs au cours de l'exercice, appréciation déterminée au regard d'objectifs individuels et collectifs définis annuellement.

La société ayant toujours privilégié une politique de long terme, les critères de performance retenus se réfèrent depuis plusieurs années à la prise en considération systématique des trois exercices sociaux précédents pour ce qui concerne le premier critère ci-dessus et des précédents quatre exercices sociaux pour ce qui concerne le deuxième critère. Dans le système, les résultats d'une année particulière contribuent à déterminer la part variable de la rémunération durant les quatre années suivantes, et sont modulés par l'évolution de la performance de la société durant ces années.

Ces critères de performances sont examinés chaque année par le Comité des Rémunérations et des Nominations, au regard des objectifs qui avaient été définis pour l'exercice clôturé. Les Administrateurs Exécutifs font rapport sur les résultats qu'ils estiment avoir obtenus au regard de ces derniers, à partir d'une note écrite défendue ensuite oralement. Le Comité délibère ensuite sans eux.

Les Administrateurs Exécutifs reçoivent également sur une base annuelle l'offre de souscrire, sauf circonstance exceptionnelle, un nombre stable d'options sur actions Sofina décidé par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations qui précède le premier Conseil d'Administration de l'année.

#### *Pour les «Autres Dirigeants»*

La rémunération des «Autres Dirigeants» comporte, comme celle des Administrateurs Exécutifs, trois parties : une partie fixe, une partie variable et des options sur actions Sofina.

La partie variable de la rémunération est plafonnée, sauf circonstance exceptionnelle, à un pourcentage de la partie fixe dépendant du niveau de séniorité de l'intéressé et allant de 75% à 100%.

Elle est fonction de trois critères : l'évolution de la part du groupe dans le bénéfice net consolidé, l'évolution des capitaux propres et de la valeur nette estimée du patrimoine de la société et une appréciation par le Comité des Rémunérations et des Nominations, sur recommandation des Administrateurs Exécutifs, de l'action de chacun des «Autres Dirigeants» au cours de l'exercice, appréciation déterminée au regard d'objectifs individuels définis annuellement.

Comme pour les Administrateurs Exécutifs, les critères de performance retenus se réfèrent, depuis plusieurs années, à la prise en considération systématique des exercices sociaux précédents. Dans le système, les résultats d'une année particulière contribuent à déterminer la part variable de la rémunération durant les quatre années suivantes, et sont modulés par l'évolution de la performance de la société dans ces années.

Chaque année, les «Autres Dirigeants» proposent en début d'année aux Administrateurs Exécutifs une série d'objectifs pour l'exercice en cours et font rapport en fin d'année sur les résultats qu'ils estiment avoir obtenus au regard de ceux-ci. Ces objectifs font l'objet d'une discussion et d'éventuels ajustements entre les Administrateurs Exécutifs et les intéressés. Ils portent généralement sur plusieurs années et dépendent de la fonction exercée. Lors d'un entretien tenu en fin d'année avec les Administrateurs Exécutifs, les «Autres Dirigeants» défendent la réalisation de leurs objectifs, qui permettra alors aux premiers de présenter au Comité des Rémunérations et des Nominations leur recommandation en termes d'appréciation des prestations individuelles de chaque «Autre Dirigeant». Certains cadres ont renoncé à une éventuelle rémunération variable et ont opté pour recevoir des options sur titres.

Les options sur actions de la société sont une composante de la rémunération à long terme des «Autres Dirigeants». Elles sont dès lors accordées annuellement et, sauf circonstance exceptionnelle, leur nombre est relativement stable d'un exercice à l'autre. Elles sont offertes par le dernier Conseil d'Administration de l'année, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations statuant sur proposition des Administrateurs Exécutifs.

Il n'y a pas eu de modification importante de ces politiques de rémunération en 2013 par rapport aux exercices antérieurs et la société n'a pas, à ce stade, l'intention de les modifier structurellement pour les deux exercices sociaux à venir.

### 5.3. Rémunération et autres avantages accordés directement ou indirectement par la Sofina et ses filiales aux administrateurs de la société en leur qualité de membre du Conseil en 2013

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous, calculés en application des points 5.1. et 5.2. ci-dessus, représentent des rémunérations brutes avant retenue des charges fiscales. Elles sont attribuées au cours de l'exercice proportionnellement à la durée du mandat exercé par chaque administrateur durant l'exercice social précédent et à sa participation aux Comités du Conseil. Aucun avantage quelconque ne s'y ajoute, à l'exception pour les Administrateurs venant de l'étranger qui le demandent, du remboursement des frais, principalement de transport et logement, occasionnés par leur participation aux réunions des Conseils et Comités. Les Administrateurs non-Exécutifs ne reçoivent ni rémunération variable, ni options sur actions.

Les jetons de présence aux réunions des Comités du Conseil sont fixés par séance à € 3.500 pour les Présidents et € 2.500 pour les autres membres. Ils sont prélevés sur l'enveloppe globale des tantièmes avant répartition de ceux-ci entre les Administrateurs.

Noms	Total en € milliers <sup>(1)</sup>
Harold Boël	-
Nicolas Boël	140,5
Jacques Emisens	140,5
Comte Goblet d'Alviella	261,0
Dominique Lancksweert	205,7
Robert Peugeot	144,5
Hélène Ploix	144,5
Anajit Singh	130,5
Michel Tilmant	140,5
David Verey	130,5
Guy Verhofstadt	130,5
Total	1.569

<sup>(1)</sup> En ce compris les jetons de présence pour participation aux réunions des Comités d'Audit ou des Rémunérations et Nominations

### 5.4. Rémunération des Administrateurs Exécutifs en 2013

Il n'exista pas au sein de la Sofina de « représentant principal » d'une quelconque catégorie de Manager Exécutif. En 2013, les Administrateurs Exécutifs sont le Comte Goblet d'Alviella, Executive Chairman et Harold Boël, Chief Executive Officer. Ils ont tous les deux le statut social d'indépendant.

Leur rémunération individuelle pour les prestations de l'exercice 2013 se présente comme suit :

Montants (en € milliers)	Comte Goblet d'Alviella	Harold Boël
Rémunération brute fixe	522	522
Rémunération brute variable	517	778
Assurance groupe	165	87
Avantages en nature	5	6

La rémunération ci-dessus reprend tous les montants perçus dans les filiales consolidées et dans les sociétés où les Administrateurs Exécutifs exercent des mandats pour compte de la Sofina. Elle ne comprend pas les tantièmes perçus par le Comte Goblet d'Alviella en sa qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration.

Les avantages en nature représentent les avantages liés aux voitures de société et aux aspects mobilité, ainsi que les interventions dans les frais de communication.

Les assurances groupe en vigueur dans la société, du type «but à atteindre» et «contributions définies», sont les mêmes pour l'ensemble du Management Exécutif.

Il n'y a pas eu de modification particulière de ces rémunérations par rapport à l'exercice précédent.

#### 5.5. Rémunération des membres du Management Exécutif

Le montant global de la rémunération et des autres avantages accordés en 2013, directement ou indirectement, par la Sofina ou ses filiales aux six membres de l'Executive Committee, peut être ventilé comme suit :

Management Exécutif	Montants (en € milliers)
Rémunération brute fixe	2.450
Rémunération brute variable	1.899
Assurance groupe	645
Avantages en nature	34

La rémunération inclut tous les montants perçus dans les filiales consolidées et dans les sociétés où les membres du Management Exécutif exercent des mandats pour compte de la Sofina.

Les autres avantages en nature représentent les avantages liés principalement aux voitures de société et aux aspects mobilité ainsi que les interventions dans les frais de communication.

Les assurances de groupe en vigueur dans la société, du type «but à atteindre» et «contributions définies», sont les mêmes pour l'ensemble du Management Exécutif.

**5.6. Nombre et caractéristiques clés des actions, options sur actions ou autres droits d'acquies des actions, accordées, attribuées, exercées ou venues à échéance au cours de l'exercice social 2013**

Aucun Manager Exécutif ne s'est vu attribuer d'actions ou de droits d'en acquies autres que des options sur titres offertes en application de la loi du 26 mars 1999.

**Options sur actions attribuées au cours de l'année 2013**

Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, a attribué au cours de l'année 2013, 75.000 options sur actions Sofina aux membres du Management Exécutif.

Le prix d'exercice correspond au plus bas de la moyenne des cours de clôture des 30 jours précédant l'offre ou celui de la veille de l'offre, conformément aux prescrits de la loi du 26 mars 1999.

Options attribuées en 2013					
Nom	Nombre	Date de l'offre	Date de 1 <sup>er</sup> exercice	Date d'échéance	Prix d'exercice
Comte Goblet d'Alviella	15.000	29.03.13	01.01.17	31.12.19	70,50 €
Harold Boël	30.000	29.03.13	01.01.17	31.12.23	70,50 €
Marc Speeckaert	7.500	26.11.13	01.01.17	31.12.23	78,40 €
François Gillet	7.500	26.11.13	01.01.17	31.12.23	78,40 €
Xavier Coirbay	7.500	26.11.13	01.01.17	31.12.23	78,40 €
W. de Bassompierre	7.500	26.11.13	01.01.17	31.12.20	78,40 €

**Options sur actions du Management Exécutif exercées ou venues à échéance en 2013**

Options exercées en 2013			
Nom	Nombre	Date d'exercice	Prix d'exercice
Comte Goblet d'Alviella	57.000	10.09.13	31,71 €
" "	30.000	05.12.13	71,42 €
Marc Speeckaert	3.500	05.12.13	49,68 €
François Gillet	6.000	05.11.13	49,68 €
W. de Bassompierre	2.000	31.10.13	49,68 €

Ces exercices d'options ont fait l'objet de déclarations par les intéressés auprès de la FSMA, en application des prescrits légaux relatifs aux transactions de dirigeants.

Options venues à échéance en 2013			
Nom	Nombre	Date d'exercice	Prix d'exercice
Comte Goblet d'Alviella	30.000	31.12.13	83,88 €

### 5.7. Indemnités de départ, départ éventuel et droit de recouvrement

Aucune indemnité quelconque de départ, que ce soit sur une base conventionnelle, statutaire, réglementaire, légale ou autre, n'est prévue à l'échéance du mandat des Administrateurs, Exécutifs ou non, ainsi qu'en ce qui concerne les «Autres Dirigeants», à la fin de leur contrat de travail, que ce départ soit volontaire, contraint, anticipé ou à son terme normal.

Il n'existe pas de droit au recouvrement de la rémunération variable attribué sur base d'information financière erronée.

Il n'y a pas eu de départ de membres du Management Exécutif en 2013.

## 6. PHILANTHROPIE

La Sofina a participé à la création en 2011 de la «Plateforme pour l'Education et le Talent», avec les sociétés Union Financière Boël s.a., Société de Participations Industrielles s.a. et Henex s.a.

Cette Plateforme, en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin («FRE»), est gérée par un comité de suivi composé de représentants des fondateurs et présidé par un membre indépendant, Monsieur Jacques Levy-Morelle.

Dotée d'un budget annuel de € 1 million contribué par les sociétés ci-dessus, la Plateforme a pour ambition, selon les termes de sa charte constitutive, de «soutenir l'émergence et le renforcement des talents soit par l'octroi de bourses spécifiques individuelles soit en soutenant des projets d'organisations engagées dans des objectifs comparables.»

Elle a pour cela identifié trois axes d'intervention :

1° L'octroi de bourses à des étudiants issus d'universités belges afin de leur permettre de parfaire leur formation au sein d'une université étrangère de renom. Ayant des critères de sélection stricts destinés à favoriser le soutien à des personnalités susceptibles, à leur retour, de faire profiter la société civile et/ou académique de leur rayonnement intellectuel, la Plateforme s'est associée, pour l'octroi des bourses 2013, à la Belgian American Educational Foundation («BAEF») et à l'India Platform de l'Universiteit Gent.

Au terme d'une procédure de sélection menée par ces deux institutions selon leurs standards d'exigences réputés, procédure à laquelle la Plateforme a pris une part active, cette dernière a choisi, en février 2013, parmi les candidats retenus, (i) huit étudiants qui ont bénéficié d'une bourse d'un montant compris entre USD 40 et 55.000 selon le type de formation suivie, destinée à permettre à chacun de passer un an d'étude ou de recherche dans une université américaine de renom et (ii) deux étudiants partis étudier respectivement six mois et un an en Inde grâce à l'octroi de bourses de € 10.000 et € 17.600.

Choisis pour l'excellence de leur candidature et la richesse de leur personnalité, quelle que soit leur université d'origine, les études choisies ou la formation désirée, ces dix boursiers ont pour la plupart entamé leur cursus à la rentrée académique de septembre 2013. La première levée de boursiers sélectionnés en 2012 est pour sa part majoritairement rentrée en Belgique.

Tous ont montré une profonde reconnaissance à la Plateforme. Pour 2014, celle-ci s'est appuyée sur l'aide externe complémentaire du FNRS/FWO afin de recruter des candidats boursiers en partance pour l'Asie.

- 2° L'octroi de bourses à de jeunes artisans belges talentueux dans l'optique de soutenir leur formation dans les métiers du patrimoine, en leur permettant de côtoyer les meilleurs professionnels et formateurs de leur discipline en Europe.

La Plateforme a décidé, après avoir rencontré de nombreux acteurs belges de terrains (organisations, corporations, fédérations, etc.), et s'être fait une idée des besoins spécifiques du secteur et du cadre dans lequel son initiative pourrait s'inscrire, de s'orienter avec l'aide de la FRB vers la voie du développement propre d'une procédure d'identification et de sélection d'artisans prometteurs. Elle a dès lors mis sur pied une procédure et un comité de sélection afin de recruter de premiers artisans boursiers soutenus par des professionnels reconnus de la profession. Alors que quatre lauréats avaient été sélectionnés en 2012 afin de parfaire leur formation professionnelle dans des écoles étrangères de renom ou auprès de spécialistes de leur domaine d'activité, ils furent vingt-deux à avoir sollicité l'aide de la Plateforme en 2013, démontrant ainsi la pertinence de la démarche choisie. Parmi ces candidats, douze ont été retenus et ont bénéficié de bourses d'un montant allant de € 5.000 à € 20.000. Leur domaine d'excellence couvre de nombreuses spécialités telles la ferronnerie, la taillanderie, l'art graphique japonais, la conservation des vitraux, l'émaillerie, la facture d'orgues, l'ébénisterie ou la peinture sur soie. La campagne de recrutement 2014 est pour sa part déjà lancée, grâce à l'aide et via le site internet notamment de la FRB, dont le travail de sensibilisation continue.

- 3° Aider à la réussite de la transition entre l'école secondaire et l'enseignement supérieur ou universitaire pour des élèves issus de milieux sociaux précarisés.

Afin de développer ce troisième axe de sa politique philanthropique, la Plateforme s'est inspirée d'initiatives étrangères telles que « IntoUniversity » ou « Start-Stiftung » qui elles-mêmes ont incité la FRB à lancer en 2011 le projet « Boost ». Ces différentes initiatives ont en commun de chercher à augmenter le taux de réussite scolaire et universitaire chez les jeunes dont le milieu social ne favorise pas toujours une telle réussite.

En ce qui concerne la Plateforme, elle a décidé, en fin d'année 2011, de partir du projet Boost développé sur Bruxelles, pour l'étendre aux villes universitaires d'Anvers et de Liège. Elle a sélectionné alors dans chacune de ces deux villes une quinzaine d'élèves de 4ème secondaire, qu'elle s'est engagée à suivre pendant quatre ans jusqu'à la réussite de leur première année du cycle supérieur de type long. Le programme d'activités et de suivi destiné à permettre aux lauréats de renforcer, avec l'aide d'un coordinateur spécialisé, leurs connaissances, compétences et ouverture d'esprit nécessaires à un parcours universitaire rencontre l'enthousiasme des participants. Ces élèves bénéficient en outre de facilités spécifiques (PC, internet, abonnements, etc.) ainsi que d'une bourse financière mensuelle. En 2013, ce ne sont pas moins de 29 jeunes qui ont été retenus, 14 à Liège et 15 à Anvers, sur la soixantaine qui s'étaient présentés. Ils suivent les traces de la levée précédente qui, elle, est rentrée dans sa seconde année de suivi, axée davantage sur l'expression orale et le choix de leurs futures études. L'appel à candidature pour la troisième levée de lauréats a démarré début janvier 2014 dans chacune des deux villes.



Numéro d'entreprise : BE 0403.219.397

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA  
SOCIETE SOFINA SA  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

---

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2013, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et l'annexe, ainsi que les déclarations complémentaires requises.

**Rapport sur les comptes annuels - Opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société SOFINA pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à KEUR 2.028.176 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de KEUR 170.906.

*Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels*

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

*Responsabilité du commissaire*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

**Numéro d'entreprise : BE 0403.219.397**

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en oeuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### *Opinion sans réserve*

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société SOFINA au 31 décembre 2013, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

**Numéro d'entreprise : BE 0403.219.397**

- Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Bruxelles, le 27 mars 2014

Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL  
Commissaire  
représentée par

Xavier Doyen